

Les conditions d'admission

Le (la) résident(e) doit être âgé(e) de 60 ans. Nous accueillons les personnes seules, les couples, les personnes valides et non valides.

Les frais de séjour sont fixés avec l'accord (25/05/18) du Service public de Wallonie

Type de chambre	Prix journalier
Chambre particulière	39.54 €
Chambre particulière confort	42.74 €
Chambre commune	35.80 €
Studio ménage	61.98 €
Studio ménage avec douche	66.25 €

Ces prix sont applicables à partir du 1^{er} Juillet 2018 et sont soumis à

l'indice des prix à la consommation.

Sont inclus dans le prix :

- L'hébergement
- Les repas et les collations pour les régimes médicaux
- Les animations, les activités intra-muros
- Le matériel d'incontinence
- La lessive de la literie

Ne sont pas inclus dans le prix :

- **Lessive linge de corps** : 50 € par mois
- **Kinésithérapeute** : (sauf pour les résidents dits : « MRS »)
- **Médecin, pharmacien**
- **Téléphone, télédistribution**
- **Coiffure, pédicure** : le service est facturé à prix coutant.
- **Activités externes** : prix fixé en fonction d'un partenariat ou d'un subside éventuel.
- **Boissons et snacks**: la liste des prix des produits est approuvée par le SPF.

Remarques importantes

Une Convention et le Règlement d'Ordre Intérieur seront soumis à votre signature ou celle de votre représentant.

Nous souhaitons que vous repreniez contact avec nous, par mail ou par téléphone tous les six mois, afin de maintenir votre inscription.

Sans nouvelle de votre part, nous vous retirons de la liste.

Entre-temps, dès qu'une opportunité se présentera, nous vous contacterons.

Il vous sera aussi demandé de nous fournir une échelle d'autonomie (nommée également échelle de Katz) complétée et signée par le médecin traitant ou une infirmière afin de pouvoir évaluer le degré d'autonomie-dépendance de la personne à admettre.

N.B : Un entretien individuel de chaque situation aura lieu avec le service social au moment où une place se libère..